



Amiens, le 24 avril 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - COVID19 **Fonctionnement des déchetteries**



En cette période de crise sanitaire, de nombreuses déchetteries ont été fermées à l'initiative des gestionnaires du fait notamment de la fermeture totale ou partielle des centres de tri du département.

La réouverture de ces centres de tri et le constat de la multiplication des décharges sauvages a conduit la préfète de la Somme à initier une démarche conjointe avec les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale pour permettre la réouverture des déchetteries du département dans le respect des exigences de sécurité sanitaire.

Ainsi, chaque gestionnaire organisera l'accès aux déchetteries en portant une attention particulière au respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

Vous trouverez en annexe la **cartographie des déchetteries** ainsi que leurs coordonnées pour permettre de consulter leurs horaires d'ouverture aux particuliers et/ou professionnels.

Les particuliers se rendant en déchetterie veilleront à se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "déplacement pour effectuer des achats de première nécessité".

Il est rappelé aux usagers des déchetteries qu'ils ne doivent en aucun cas laisser leurs déchets sur le trottoir ou devant la grille de la déchetterie si celle-ci est fermée (sanction pouvant aller jusqu'à 1 500 € et la confiscation du véhicule). Les dépôts sauvages et le brûlage des déchets verts sont interdits et sanctionnés respectivement d'une amende de 1 500 € et de 450 €.